

Le plan que je recommande est de publier les règles du Sénat, dans l'ancienne forme, avec "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord" à la suite, et d'insérer à l'index de cet acte, sous leurs titres respectifs, toutes les dispositions législatives adoptées jusqu'à ce jour sous son empire à l'égard de chaque province en particulier, y ajoutant l'indication de tous les documents, délibérations et débats relatifs à cette législation. Le tout se trouve à l'appendice ci-joint.

Je propose qu'un manuel parlementaire soit compilé sous la direction du Président du Sénat et de l'Orateur de la Chambre des Communes, et publié à la fin de chaque session. Cette publication, qui serait l'œuvre commune des deux Chambres, comme le "Congressional Manual" qui se publie tous les ans à Washington, comprendrait les constitutions, règles et réglemens des deux Chambres, les Actes de l'Amérique Britannique du Nord et tous autres documents relatifs aux constitutions des provinces, qu'on jugerait à propos d'y ajouter. En tête de ce recueil, il y aurait un index analytique, dans l'ordre d'un dictionnaire, présentant avec plus de détails, non-seulement les indications de la table attachée à l'Acte d'Union, mais encore des notes analogues sur tous les sujets de législation générale, outre ceux relatifs aux provinces. Le manuel devrait comprendre en outre une table chronologique annuelle des statuts en vigueur, pour que chacun puisse, en consultant cette table, voir d'un coup d'œil quels actes sont en vigueur. Il pourrait contenir enfin, en forme de recueil succinct, les règles des deux chambres, les précédents en matière de questions d'ordre et d'usages parlementaires, et les parties de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la législation et des résolutions des Chambres qui auraient trait aux délibérations parlementaires ainsi qu'aux attributions et aux devoirs des membres du Parlement.

Un manuel de ce genre, publié annuellement serait très-utile aux membres des deux Chambres, à ceux des législatures provinciales, et à la presse du pays.

J'ai l'honneur d'être,

Honorables Messieurs,

Votre tout dévoué,

D. CHRISTIE.

CHAMBRE DU PRÉSIDENT,

OTTAWA, 9 février, 1876.

Ordonné, que le dit rapport et les papiers qui l'accompagnent soient déposés sur la table.

Alors sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le rapport de son honneur le Président et les papiers qui y sont annexés soient envoyés à un comité spécial composé des honorables messieurs *Scott*, *Campbell*, *Bureau*, *Haviland*, *Miller*, *Seymour* et du proposant avec instructions de faire imprimer, pour l'usage des membres, telles parties qu'il jugera à propos.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,

Lundi, 14 février, 1876.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs honneurs que cette Chambre a nommé l'honorable M. *Mackenzie*, le très-honorable Sir *John A. Macdonald*, les honorables messieurs *Cameron (Cardwell)*, *Cartwright*, *Cauchon*, *Cameron (Ontario)*, *Holton* et *Tupper*, messieurs *Fréchette*, *Delorme*, *Mills*, *Young*, *Laurier*, *Brouse*, *Wright (Ottawa)*, et *Baby*, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté.

A. PATRICK,

Greffier des Communes.

Et il s'est retiré.